



**IMPRIME D'INSCRIPTION  
COURS DE NATATION  
PISCINE POMMIERS - TOUSSAINT 2021**

MERCI DE RENDRE VOTRE DOSSIER COMPLETE, DATE ET SIGNE  
A la piscine des pommiers – Le bourg, Léhon 22100 Dinan  
*Le règlement s'effectue à l'accueil de la piscine lors de l'inscription*

En y joignant obligatoirement :

- Un certificat médical (valable 3ans à partir de la date d'émission)

Je soussigné (e),

NOM, PRENOM \_\_\_\_\_  
DATE DE NAISSANCE \_\_\_\_\_

Nom et prénom du jeune pour les cours ados et enfants : \_\_\_\_\_  
DATE DE NAISSANCE \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_ COMMUNE : \_\_\_\_\_

EMAIL (OBLIGATOIRE) \_\_\_\_\_

TEL 1 \_\_\_\_\_ TEL 2 \_\_\_\_\_ TEL 3 \_\_\_\_\_

TRAITEMENT MEDICAL ou INFORMATION DE SANTE : \_\_\_\_\_

- Je certifie être bénéficiaire d'une assurance couvrant les risques de responsabilité civile

NOM DE LA COMPAGNIE ET N° DE POLICE : \_\_\_\_\_

**STAGE DE NATATION POUR ENFANTS PENDANT LES VACANCES DE LA TOUSSAINT ANNEE 2021**

**ENFANTS de 6 à 10 ans**

**COURS DE NATATION SOUS FORME DE 10 COURS PENDANT 15 JOURS**

**Groupe de 8 enfants**

(Minimum de 5 inscrits pour maintenir le stage)

*75€ Dinan Agglomération /80€ Hors Dinan Agglomération*

- DE 14h à 15h

**DU LUNDI 25 AU VENDREDI 29 OCTOBRE et du MARDI 2 AU SAMEDI 6 NOVEMBRE 2021**

A renseigner par l'agent d'accueil de la piscine  
Date de la première séance : .....  
Date de la dernière séance : .....

# REGLES PARTICULIERES S'APPLIQUANT A L'ACTIVITE COURS DE NATATION

## ARTICLE 1

Seront prévues des séances de rattrapage en cas de problèmes techniques ou d'absence du maître-nageur.

## ARTICLE 2

Les inscriptions se font exclusivement à partir du formulaire joint. La carte personnalisée devra être présentée à la caisse de la piscine à chaque cours.

## ARTICLE 3

La carte d'adhésion donne l'accès aux cours, sans droit d'entrée exigible. Elle est nominative.

*Les cartes sont strictement personnelles, elles ne peuvent en aucun cas être vendues, cédées, prêtées ou louées par le titulaire. Dans le cas contraire, l'abonnement sera immédiatement interrompu et l'abonné perdra son droit d'accès sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement. Elles devront être restituées en cas d'arrêt définitif de l'activité.*

## ARTICLE 4

Seront prévues des séances de rattrapage (dans l'année scolaire en cours) en cas de problème médical dûment justifié par un certificat médical.

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel par le service sport, enfance et jeunesse de Dinan Agglomération aux fins de:

*La gestion et suivi des inscriptions aux cours,*

*La gestion des cartes d'adhésion*

*La facturation du service.*

*Le traitement est fondé sur l'application du contrat entre vous et Dinan Agglomération.*

*Ces informations sont conservées pendant une durée de 1 an à compter de votre inscription. Au-delà de cette durée, certaines informations feront l'objet d'un archivage intermédiaire avant d'être supprimées ou de faire l'objet d'un archivage définitif, dans les conditions prévues par les dispositions relatives aux archives publiques.*

Les destinataires des données sont :

*Le service sport enfance- jeunesse,*

*Les encadrants des cours et agents d'accueil des piscines,*

*Le service Finances de DINAN Agglomération,*

*Le Trésor Public*

*Dans le cadre de la maintenance la société ELISATH est susceptible d'avoir accès à la base de données des abonnés.*

*Dinan Agglomération pourra également être amené à communiquer les données à caractère personnel aux autorités compétentes, le cas échéant, afin de répondre à ses obligations légales et réglementaires.*

*Conformément au Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation, au traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits auprès du service sport enfance jeunesse, par courrier postal à cette adresse, Dinan Agglomération service sport enfance jeunesse, 8 boulevard Simone Veil 22100 Dinan ou par mail à cette adresse [e.lebai@dinan-agglomeration.fr](mailto:e.lebai@dinan-agglomeration.fr)*

*Vous pouvez adresser toute réclamation auprès de la CNIL.*

*Le Délégué à la protection des données de la commune est joignable par mail à cette adresse :*

*[cil@cdg22.fr](mailto:cil@cdg22.fr). »*

**DATE ET SIGNATURE**